

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PREX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PREX DE L'ABONNEMENT. Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concord de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.) and times for various services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,889 fr., versés par 44 déposants dont 47 nouveaux.

Il a été remboursé 1,072 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,969 fr., versés par 20 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 720 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 510 fr., versés par 4 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 880 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 900 fr., versés par 7 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 580 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 764 fr., versés par 19 déposants dont 12 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 5 Mai 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— HARCOT Gabriel-Lucien, 25 ans, né à Dammarie, arrondissement de Chartres, journalier, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— PRÉVOST Léon Frédéric, 24 ans, né à Meulan, arrondissement de Versailles, journalier, sans domicile fixe; 1 mois de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

— BROCHET Agathe-Adélaïde, 32 ans, cultivatrice, demeurant à Saclay; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour incendie par imprudence.

— MARCILLE Joseph-Eugène, 30 ans, journalier, demeurant à Chalo-Saint-Mars; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour bris de clôture.

Par décision Ministérielle, le bureau de recrutement pour les arrondissements d'Étampes, de Corbeil et de Rambouillet, établi depuis près d'un an, en notre ville, rue du Perray, n° 4er, est supprimé. Il sera transféré à Versailles, à partir du 40 mai courant.

Nous regrettons sincèrement cette décision, car les familles trouvaient un grand intérêt à aller demander les renseignements nécessaires pour l'exécution des formalités multiples de la nouvelle loi militaire.

La nomination de M. le capitaine Mirville au grade de chef d'escadron au Havre, et le commandement par intérim du bureau d'Étampes par M. le lieutenant de Fontevieux, proposé au choix pour le grade de capitaine, nous avaient fait pressentir ce fâcheux transfert.

Le peu de temps que MM. Mirville et de Fontevieux ont passé parmi nous, avait suffi pour leur faire gagner les sympathies générales. Toutes les fois qu'on a eu recours à leur excessive obligeance, ces braves officiers ont montré beaucoup d'aménité et une grande bienveillance.

Gabrielle d'Estrées.

A propos de la fête à laquelle notre ville se dispose pour le 17 mai, et dans laquelle doit figurer l'une des maîtresses du roi Henri IV, la belle Gabrielle, on nous réclame quelques mots sur cette célèbre courtisane.

Elle était sœur de François-Anibal d'Estrées qui, nommé par Henri IV à l'évêché de Laon, préféra suivre le parti des armes et se signala en diverses occasions. Elle était née vers 1574 et avait reçu de la nature tous les dons qui peuvent enchaîner les cœurs. Dans le temps qu'il assiégeait Paris, Henri IV faisait tout à tour le métier de général et celui de chevalier errant; pendant une chevauchée, il se déroba un matin de sa petite armée pour aller voir, au château de Cœuvres,

près de Mantes, Gabrielle d'Estrées, dont on lui avait vanté les charmes, et qu'il trouva au-dessus de sa renommée. Il en devint aussitôt éperdument épris, et lui dit, en la quittant, qu'elle apprendrait bientôt ce qu'il aurait fait pour l'amour d'elle. Pour aller la trouver, le roi s'était déguisé en paysan et avait dû passer à travers les gardes ennemis et exposer sa vie.

Pour faciliter ses relations avec Gabrielle, Henri IV eut recours à un expédient qui ne peut honorer sa mémoire, il lui fit épouser un gentilhomme picard, Nicolas d'Amerval, seigneur de Liandcourt, avec lequel elle n'habita point. La liaison scandaleuse de Henri IV avec Gabrielle finit par une mort funeste, arrivée en 1599. A cette époque, Henri IV était en instance auprès du pape pour obtenir l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, et l'usage qu'il comptait faire de sa liberté, dès qu'elle lui serait rendue, n'était un mystère pour personne. « Libre en droit, dit Henri « Martin, il était lié par des liens plus forts que tous « les serments, par l'amour et par l'habitude. Une « maîtresse puissante, aimée à la cour, secondée et « excitée par de nombreuses créatures, avait travaillé « de loin à s'aplanir le chemin du trône. »

Les personnages les plus considérables de la cour étaient favorables à ce projet, un seul trompa l'attente de Gabrielle. Rosni, qui présentait que ce mariage ne pourrait que léguer le chaos à la France, rompit avec la favorite et fit contre elle au roi les représentations les plus énergiques et les plus persévérantes. Henri flottait; Gabrielle essaya de renverser le ministre, elle s'emporta jurant à le traiter de valet, et n'y gagna que le mot si connu: « Je ne passerai mieux de dix mai- « tresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » Elle pla, mais ne rompit pas. Malgré cette boutade, le cœur était encore à elle.

Cependant le roi faisait faire par ses ministres des démarches auprès du grand duc de Toscane, dans la vue de son mariage avec Marie de Médicis, nièce de ce prince; malgré ce, Gabrielle était encore pleine d'espoir, quand une soudaine catastrophe trancha la difficulté. « Le jeudi-saint, 8 avril 1599, la duchesse « de Beaufort, qui était à la fin d'une grossesse, fut « prise tout à coup d'une sorte d'attaque que les histo- « riens qualifient d'apoplexie: elle accoucha le lende- « main d'un enfant mort et expira au bout de trente-six « heures d'affreuses convulsions, qui l'avaient telle- « ment défigurée qu'on ne pouvait plus regarder sans « horreur ce visage naguère si charmant. Cette mort « étrange excita bien des soupçons; les mémoires du « temps ne disent pas clairement qui en fut l'objet; « mais, ainsi que l'observe un historien moderne, déjà « l'on négociait le mariage de Henri IV avec Marie de « Médicis; la vie de Gabrielle était le grand obstacle à « sa réussite; elle périt dans une maison italienne, « chez le financier luequois Zemet, qui lui avait donné « à dîner ce jour-là, et Ferdinand, le grand duc de « Toscane, n'en était pas son premier empoisonne- « ment. » (H. Martin et Sismondi).

Pendant une des fêtes que Henri donnait quelquefois à Gabrielle, on vint l'avertir que les Espagnols s'étaient emparés d'Amiens. « Ce coup est du ciel, dit-il, c'est « assez faire le roi de France, il est temps de se mon- « trer roi de Navarre; » et se tournant vers sa maîtresse, qui comme lui portait les habits de la fête et qui fondait en larmes, il lui dit: « Ma maîtresse, il faut « quitter nos armes et monter à cheval pour faire une « autre guerre. » Le jour même, il rassembla quelques troupes, et, oubliant l'amour, il marcha vers Amiens. C'est à l'occasion de cette séparation, que le vert galant composa la chanson si connue:

Charmante Gabrielle, Percé de mille dards, Quand la gloire m'appelle Sous les drapeaux de Mars, Cruelle déparée, Malheureux jour! Que ne suis-je sans vie Ou sans amour!

Bel astre que je quitte, Ah! cruel souvenir! Ma douleur s'en irrite... Vous revoir ou mourir!

Cruelle déparée, Malheureux jour! Que ne suis-je sans vie Ou sans amour!

Partagez ma couronne, Le prix de ma valeur, Je la tiens de Bellone, Tenez-la de mon cœur. Cruelle déparée, Malheureux jour! Que ne suis-je sans vie Ou sans amour!

Je veux que mes trompettes, Mes fifres, les échos, A tous moments répètent Ces doux et tristes mots: Cruelle déparée, Malheureux jour! Que ne suis-je sans vie Ou sans amour!

Les aventures galantes, si multipliées dans la vie de Henri IV, ont fait dire à Bayle, écrivain protestant, « qu'il n'y eut jamais d'homme plus indigne d'avoir « une épouse fidèle. »

Les Études historiques dans l'étampoisis.

Le brillant congrès des sociétés savantes qui vient d'être tenu à la Sorbonne, a proclamé les résultats considérables produits jusqu'à ce jour par ces associations, et leur incontestable utilité. Le moment peut donc sembler bien choisi pour revenir sur une idée dont l'Abbeille s'est déjà plusieurs fois constituée l'interprète. Pour quiconque se livre aux études historiques, c'est une vérité désormais au-dessus de toute controverse que les recherches sur l'histoire locale, le dévouement des archives municipales, les monographies de villes, de corporations ou d'événements particuliers, sont les assises les plus solides de la vraie histoire de France que l'avenir nous donnera peut-être.

Au XVIII^e siècle différentes congrégations religieuses, notamment celle de Saint-Maur, de l'ordre des Bénédictins, avaient entrepris une vaste enquête sur tous les points de notre histoire, privée, civile, politique et littéraire. Les immenses travaux qu'elles accomplirent à l'aide des documents innombrables accumulés par elles, ne devaient eux-mêmes servir que de matériaux à l'histoire générale. La Révolution a interrompu cette œuvre magnifique, mais depuis, elle a été reprise en partie par différentes classes de l'Institut.

D'un autre côté, un illustre historien que la science vient de perdre, M. Guizot, avait repris à son tour et complété l'idée, dont l'un de ses prédécesseurs, le ministre Bertin, avait à la fin du XVIII^e siècle confié la réalisation à l'historiographe Moreau. Sans parler des travaux et des collections de documents rares ou inédits qu'il avait entrepris à titre privé, comme ses Mémoires relatifs à l'histoire de France, dont la publication remonte à 1824, il avait dix années plus tard fait décider la publication aux frais de l'Etat et sous la direction du Gouvernement de Documents inédits relatifs à notre histoire nationale, tirés des manuscrits des bibliothèques de France, des grandes collections manuscrites de la bibliothèque nationale, des diverses archives municipales et départementales, des archives générales et des archives particulières des ministères. Plusieurs comités furent successivement constitués, entre autres le Comité des Travaux historiques, fondé le 18 juillet 1834, qui nomma des correspondants en province. Mais cette œuvre, entreprise avec vigueur, ne tarda pas à rencontrer des écueils, et, sans avoir jamais été abandonnée, elle est depuis longtemps dans la languen. Soumise aux inconvénients d'une centralisation que toute l'Europe est censée nous envier, cette publication a subi toutes les vicissitudes des changements politiques survenus. Des causes multiples de cet insuccès, nous ne voulons retenir qu'une seule qui touche à notre sujet. C'a été une erreur certaine de vouloir centraliser dans les bureaux d'un ministère un travail qui ne peut guère s'accomplir fructueusement que sur les lieux où se trouvent généralement les sour-

ces les plus abondantes d'informations. Les sociétés savantes des départements étaient mieux placées pour remplir cette tâche et elles eussent été en mesure d'y suffire. C'est en effet de cette époque que date leur plus vigoureux essor. Quoi qu'il en soit de l'échec de l'entreprise de M. Guizot, elles ont poursuivi l'œuvre plus modeste que lui laissait la publication ministérielle, sans pour cela s'en désintéresser, bien que la centralisation en eût empêché plus d'une de la reprendre pour son compte. Dans le cercle plus restreint qui leur était ainsi laissé, elles ont continué leur mission d'initiation, et grâce à elles, le goût des études historiques s'est partout répandu.

Étampes n'est pas restée en arrière de ce progrès, malgré son isolement de tout centre littéraire du genre de ceux dont nous parlons. Elle aurait grand profit à se rattacher plus étroitement à ce mouvement. Toutefois, il n'est que juste de reconnaître qu'elle a dû d'y prendre déjà une part modeste à cette circonstance que ceux qui prennent plaisir aux travaux comme ceux dont nous nous occupons en ce moment, ont trouvé dans le journal de la localité un organe de publicité de plus en plus accessible à leurs productions. Il a rendu de la sorte à la science un service plus sérieux qu'on ne serait disposé à le croire. Car, il faut bien que notre vanité prenne son parti, de cet aveu, c'est un puissant stimulant que la perspective de mettre le public au courant de ses travaux, de lui en faire apprécier les résultats, quelque persuadé que l'on soit d'ailleurs, que cinq ou six lecteurs au plus, y donneront quelque attention, et que, pour le reste, ils passeront inaperçus. C'est peut être avant tout une satisfaction personnelle, et, confessons-le, nous y sommes tous sensibles. Qu'importe après tout le mobile, si la science en profite? Et elle en profite assurément puisque cet attrait en sollicitant les auteurs, fait naître chez eux le goût d'écrire, et stimule leur émulation à chercher des sujets.

Mais c'est là que git surtout la difficulté. C'est beaucoup sans doute d'avoir un moyen de publicité, mais c'est loin de suffire pour obtenir des résultats sérieux et utiles. Isolées les recherches dont nous parlons, les études comme celles que nous avons en vue ne produisent pas et ne peuvent en effet pas produire tout ce que l'on serait en droit d'en attendre: pour rendre fructueux de semblables travaux, il leur faut un centre d'action, d'informations où chacun apporte en commun sa petite part de connaissance, d'expérience, où l'on se communique ses idées, où l'on contrôle ses observations, où l'on rectifie ses aperçus, où enfin l'on se renseigne mutuellement. Ce centre il nous a manqué jusqu'à présent; mais serait-ce s'abuser de croire que les éléments en sont aujourd'hui créés, qu'ils existent dispersés, qu'il n'y a plus qu'à les rapprocher? L'Abbeille en favorisant les études historiques, en en propageant le goût et fournissant un stimulant aux investigations des curieux, n'a-t-elle pas contribué à préparer les voies à une association littéraire et historique telle qu'on en rencontre dans bien des villes qui n'ont pas un passé aussi brillant que le nôtre, et offrent moins d'éléments à ces sortes d'études.

Étampes est cependant environnée de sociétés savantes qui ne sont pas sans jeter quelque éclat, mais elle ne se relie à aucune d'elles. Orléans possède depuis un certain temps une Académie, dont les succès viennent d'être récompensés de la façon la plus flatteuse au Concours de la Sorbonne. Elle a produit de nombreux travaux où il y aurait beaucoup à puiser pour notre histoire et nos antiquités. A Chartres siège une Société également distinguée par le mérite de ses membres et l'importance de ses productions. On lui doit entre autres choses la publication du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. Plusieurs savants viennent de fonder à Paris une Société d'histoire locale, dont il est assez incompréhensible qu'il ait été si longtemps dépourvu. Bien que par son titre, elle se propose d'englober toute l'Ile-de-France, il est assez vraisemblable que l'histoire particulière de Paris l'absorbera presque exclusivement, et il faut reconnaître que la matière est assez riche pour y suffire. Versailles, Melun ont aussi des Sociétés, mais leur influence ne dépasse pas un certain rayon qui ne s'étend pas jusqu'à nous. Enfin tout près de nous, une ville dont l'importance et les Annales ne sauraient entrer en comparaison avec notre cité. Rambouillet possède depuis longtemps une Association historique qui a attaché son nom, notamment

à une publication fort importante, due, il est vrai, au concours du duc de Luyne, le Cartulaire des Vaux-de-Cernay (1). Il y a là un précédent bien propre à piquer notre émulation et il y a lieu de se demander pourquoi ce qui a si bien réussi à Rambouillet, n'obtiendrait pas à Etampes un succès au moins égal; c'est ce que nous nous proposons d'examiner bientôt.

(A suivre.) E. D.

1. L'un des membres les plus actifs de cette société, M. Mouté, vient d'être à raison de ses travaux, décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Tablettes historiques d'Etampes.

6 MAI 1791.

Etienne-Geoffroy-Saint-Hilaire, à peine âgé de vingt-ans, ouvre en France le premier cours de Zoologie, dans l'une des salles du Muséum du Jardin-des-Plantes.

7 MAI 1613.

Acte fait devant le Lieutenant général au Bailliage d'Etampes et le Procureur du roi aud. siège, par lequel le Maire et Echevins nomment pour Principal du Collège d'Etampes, en remplacement de Nicolas Charrier, décédé, Jean Albert, maître ès-arts et licencié.

Par cet acte il fut réglé que :

« Nul maître de pension ne pourroit dans Estampes y établir maison et y tenir pensionnaires ailleurs qu'au dit collège ou grandes écoles, si ce n'étoit pour apprendre aux petits enfans l'A, B, C, D et l'écriture. »

P. M.

LA FERTÉ-ALEPS,

Notice extraite de l'Almanach de Sens pour 1789 et 1790.

LA FERTÉ-ALAIX, alias LA FERTÉ OU LA FERMETÉ-ALAIX, AALÉS et ALEPS, anciennement LA FERTÉ-BAUDOUIN, Firmatas ou Féritas Balduini, et depuis Adalidis, Ahalidis, Aalesis, Alesii, Alexis et Alepia. Cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun, conférence de Villeneuve-sur-Auvers, collateur l'abbé de Morigny, seigneur le Roi, et par engagement M. le duc d'Orléans, 430 feux, 450 communicants; dans le Gâtinois français, bailliage et grenier à sel d'Etampes, élection de Melun, bureau de poste. (Alm. de 1789, p. 53.)

En traduisant les Chroniques du douzième siècle, quelques auteurs (4) ont rendu le mot de Firmatas par celui de Ferme; mais, c'est évidemment une erreur: Firmatas et Féritas désignaient autrefois, un lieu fort, bien défendu, soit par la nature, soit par l'art. Féritas pouvait encore indiquer que les garnisons qui étaient dans ces lieux s'étaient rendues redoutables au voisinage, par leur valeur et leur intrépidité. Les plus anciens poètes français et la coutume de Chaumont emploient indifféremment les termes fermeté, fertié et fertié (2).

Il y avait dès l'année 1261, à la Ferté Alaix, une prévôté royale (3); dans la suite on y établit deux degrés de juridiction; l'un en première instance, exercé par un prévôt, connaissait immédiatement des causes des habitants de la Ferté; l'autre, sous le titre de bailliage, relevait les appels de la prévôté et des autres justices du ressort. L'office de prévôt fut d'abord réuni à celui du bailli. Un édit donné en juillet 1769, et enregistré en parlement le 4 septembre suivant, supprime le bailliage royal de la Ferté-Alaix, et le réunit à celui d'Etampes (4).

La Ferté-Alaix a été autrefois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; nous verrons dans un instant qu'il y avait plusieurs églises. Une maladrerie, dite de Saint Lazare, dont on trouve des provisions au secrétariat, fut unie en 1695 à l'hôtel-dieu de la Ferté; nous ne savons plus si cet hôtel-dieu existe.

Il se tient à la Ferté-Alaix, un marché tous les samedis, et deux foires par an, une assez considérable, le Jeudi de la mi-carême, et l'autre, le 25 septembre, jour de S. Firmin, patron de Guigneville.

De la seigneurie dépendent deux fiefs, qui partagent le domaine utile de la Ferté; le Prieuré, et le fief du Péage, possédés par M. le comte de Selves, seigneur de Cerny.

Le prieuré simple de Notre Dame de la Ferté-Alaix, ordre de S. Benoît, est à la collation de l'abbé de Morigny. Il appartenait autrefois, ainsi que la cure, et la seigneurie immédiate de la moitié de la ville et du territoire, aux bénédictins de cette maison. Ils avaient à la Ferté une annexe où résidaient quatre religieux; le prieur était curé de la Ferté; les trois autres desservaient les cures de Cerny, Baulne et Guigneville, toutes trois presque faubourgs de la Ferté. L'abbé de Morigny en a encore la nomination.

L'église de Guigneville avait été donnée à l'abbaye de Morigny, par un gentilhomme de la Ferté-Alaix, nommé Bernodatus; un autre Bernodatus, surnommé Polin, avait donné celle de Cerny; Milon, fils de Regnault, celle de Baulne, et Guy Troussel, du consentement d'Adélaïde, sa femme, et de Milon vicomte de Troyes, et sa femme, ses père et mère, les églises de la Ferté Baudouin (5).

Par charte, donnée à Yèvre-le-Châtel, en 1420, le roi prit sous sa sauvegarde l'abbaye de Morigny et tous les domaines dont elle était en possession. Dans le dénombrement de ces biens, on trouve l'église de Baulne, celle de Guigneville, et celle de Cerny, les églises de la Ferté Baudouin, avec la dime des moulins du roi, de son four et de ses charnues, quelque part qu'elles soient, dans toute la chatellenie (6).

(1) Duplex, Mémoires des Gaulois; Histoire de Corbeil, p. 108.
 (2) Ducange, verb. Firmatas et Féritas. — Dict. de La Martinière, verb. Ferté.
 (3) Brussel, Usage des fiefs, tom. 1, p. 458.
 (4) Voyez dans les Antiquités d'Etampes, p. 585, l'état des justices qui composaient le ressort du bailliage de la Ferté-Alaix.
 (5) Antiquités d'Etampes, p. 498.
 (6) Ibid., p. 496. — Gall. Christ., t. XII. — Instr., 24, B.

Un abbé de Morigny, nommé Thevin, fit construire, entre 1445 et 1454, une grande cour au prieuré de la Ferté (7).

En 1461, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirme à l'abbaye de Morigny le patronage des églises de la Ferté et de celle de S. Pierre de Cerny. L'archevêque Gilon Cornut, se trouvant à Morigny, en 1247, renouvela ces lettres de confirmation (8).

Une acquisition faite, en 1242, par l'abbaye de Morigny, nous donne occasion de faire remarquer les formalités par lesquelles on garantissait alors la sûreté des contrats: il s'agissait de 37 arpents de terres labourables, sises à l'Humery; trois gentilshommes, Guillaume du Frêne, chevalier, Philippe de Vères, et Guillaume de Domarville, damoiseaux, s'obligèrent, dans le cas où l'abbé et les religieux seraient troublés en leur possession, de tenir prison fermée, dans le château de la Ferté-Alaix, jusqu'à ce que le trouble eût cessé (9). Ce pourrait être là l'origine de notre contrainte par corps.

Les bénédictins qui desservaient les églises de la Ferté, se retirèrent à Morigny, vers le milieu du xve ou xvi^e siècle: le prieuré de Notre-Dame, devenu bénéfice simple est sorti de leur congrégation; il a d'abord été séculier, il est devenu régulier depuis environ cent ans; le titulaire est un religieux de S. Germain-des-Prés, et le revenu, qui est d'environ 2,000 liv. est attaché à la manse de la communauté. Le prieur est gros décimateur, mais en vertu de transaction, le curé jouit, depuis 1600, des dîmes, qui valent aujourd'hui 350 à 400 liv.

La cure de la Ferté-Alaix n'est point sujette à vicairie. Le prieur est tenu d'une première messe.

C'est au commencement du douzième siècle que la Ferté-Alaix a cessé de s'appeler la Ferté-Baudouin (10). Nous indiquerons bientôt l'origine du nom actuel. Tout ce qu'on peut conclure du premier, c'est que cette terre appartenait à un seigneur nommé Baudouin; mais ce dut être très-anciennement, car nous ne trouvons ni dans les monuments, ni dans les chroniques, aucune trace de son existence. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'au onzième siècle la ville de la Ferté, et plusieurs terres voisines, étaient possédées par une famille qui portait le nom de la Ferté-Baudouin, ou simplement de la Ferté. Nous voyons, en 1107, un Haymon, fils de Sénéchilde de la Ferté-Baudouin, donner aux religieux de Morigny, une partie de l'église d'Etréchy, dont l'autre moitié leur avait été concédée peu de temps auparavant par Anceau, leur fondateur (11).

(A suivre.)

Faits divers.

— On écrit de Marchiennes au Courrier du Nord :

« Vendredi dernier, vers sept heures et demie du soir, plusieurs personnes réunies chez le sieur Constant Favier, cultivateur, entendirent à quatre reprises différentes quelques coups frappés avec une certaine insistance aux vitres de la croisée. On ouvrit et une charmante hirondelle se précipita dans la chambre; elle en fit rapidement le tour en poussant un petit cri de joie et alla s'arrêter sur la cheminée; elle se laissa parfaitement approcher et saisir; en la caressant, on aperçut qu'un léger ruban de soie rouge entourait son cou et retenait un morceau de papier rose plié avec soin. C'eût été assez pour piquer la curiosité la moins vive. Le papier fut enlevé avec précaution et l'on put lire d'un côté, d'une écriture assez fine, nette et parfaitement tracée :

« Logée dans la maison de Ricciardi, près du mont « Vésuve (Italie); depuis bientôt six ans, je prends « soin d'elle. Je serai votre ami si vous la soignez. »

« Je vous salue. »

« CHARLES RICCIARDI FILS. »

« L'hirondelle fut caressée, choyée, réchauffée, car elle paraissait avoir souffert de la violence du vent; un petit ruban vert fut attaché à son cou en signe de reconnaissance, puis, comme elle semblait faire quelques efforts pour s'échapper, on ouvrit la fenêtre et elle partit comme un trait. Elle a été revue depuis dans la ferme, mais elle se montre moins familière, personne ne peut l'approcher. »

— Le vrai et le faux mari :

Une amusante histoire qui nous vient d'Amérique : Un M. Slimmer, qui se rendait par chemin de fer à la ville de Reading, eut l'imprudence à la gare d'ouvrir la porte de la salle d'attente des dames et d'y risquer un coup d'œil.

Une dame, entourée de nombreux colis et de petits enfants non moins nombreux se précipita immédiatement vers lui, lui jeta les bras au cou, et se mit à verser des larmes de joie en le saluant du nom de son mari, qu'elle s'attendait à revoir après une longue absence. M. Slimmer chercha tout de suite à se dégager, assurant la dame avec fermeté et avec douceur qu'elle se trompait.

Ses efforts furent vains, la dame continua à proférer ses exclamations de joie, et, pour ajouter à l'embarras de M. Slimmer, les enfants se cramponnèrent à ses jambes et aux pans de sa redingote, l'appelant leur cher papa.

En attendant, plusieurs employés, vendeurs de journaux, etc., attirés par cette scène, donnèrent libre carrière à l'indignation que leur inspirait la conduite de Slimmer, répudiant ainsi les saints liens de la famille.

En ce moment arriva un étranger muni d'un sac de nuit et ressemblant à Slimmer de la manière la plus

(7) Ibid., p. 513. — Gall. Christ., t. XII, 180, E, Anlam nobilem magno sumptu.
 (8) Ibid., p. 517. — Gall. Christ., t. XII. — Instr., p. 72, C.
 (9) Antiquités d'Etampes, p. 531.
 (10) Un vieux titre latin, donné sous les sceaux de l'abbé de Morigny, pour l'abbaye de Villiers, porte apud Firmatatem Aalis, alias Balduini. Antiquités d'Etampes, p. 572.
 (11) Antiquités d'Etampes, p. 497.

frappante. C'était le vrai mari dont l'arrivée était attendue, et voyant Slimmer dans la position équivoque qu'il occupait, il braudait son sac de nuit, fondit sur Slimmer, le terrassa et s'assit sur son corps.

Slimmer, grièvement blessé, dut être transporté à l'hôpital sur une civière, tandis que son assaillant s'en allait en voiture avec sa femme et sa famille.

Toutefois, le lendemain, le mari alla faire visite à Slimmer et lui fit ses excuses. Slimmer, quoique hors de danger, n'a pu encore se remettre à ses affaires.

— Une noce aux pois... fulminants :

Le 30 janvier dernier, M. Robillard, horloger mariait sa fille au fils de M. Marc.

Au moment où les jeunes époux, leurs familles et leurs amis, entraînés dans l'église Notre-Dame-des-Victoires pour la célébration du mariage religieux, des détonations nombreuses et successives se faisaient entendre; elles provenaient de l'écrasement de pois fulminants répandus à profusion dans l'église; de sorte que marié, mariée, parents, gens de la noce, ne pouvaient faire un pas sans entretenir le feu roulant de cette artillerie singulière.

Ces détonations continuaient à se produire pendant toute la cérémonie, notamment pendant l'allocution du prêtre aux jeunes époux; bref, on dut suspendre pendant quelques instants l'exercice du culte.

Quel était l'auteur de ce scandale? Les deux pères furent immédiatement convaincus qu'il fallait l'attribuer à un sieur Normand.

Normand, ancien ouvrier de M. Robillard, avait, antérieurement, demandé la main de la fille de son patron; ses propositions avaient été repoussées; de là, une vengeance qui s'était manifestée dès le jour où un mariage pour M^{lle} Robillard avait été convenu.

Normand avait été vu dans l'église; il s'était approché d'une manière inconvenante du cortège et avait presque outragé, par son attitude, la jeune fille que son père conduisait à l'autel.

A raison de ce fait, Normand comparait devant la police correctionnelle.

Le prévenu reconnaît avoir jeté quelques-uns des pois fulminants.

Quant à des lettres anonymes, dit-il, je ne me rappelle pas en avoir écrit; si je l'ai fait, c'est sous l'empire d'une folie passagère et poussé par une malheureuse passion.

Normand a été condamné pour interruption de l'exercice du culte catholique, à huit jours de prison et 400 francs d'amende.

Les Punaises.

Voyons, tenons-nous vraiment le printemps, cette fois? Bien des personnes paraissent le croire; mais, à voir la quantité considérable de bruchides, de fluxions de poitrine et autres affections des voies respiratoires qui figurent sur la liste hebdomadaire des décès, on devrait se faire une idée du danger qu'il y a encore à se vêtir trop légèrement. Dans cette saison de transition, il faut absolument s'astreindre à suivre tous les caprices de la température, dût-on varier son costume dans une même journée, aussi souvent que la Briseotte de Geneviève de Brabant.

Ainsi, voyez les mouches, si elles se pressent énormément de paraître. Certainement on en aperçoit quelques-unes, les plus impatientes; mais, malgré le beau soleil, malgré les chaudes journées, le gros de la bande ne donne pas encore.

Mais il est des hôtes plus... intimes que l'on rencontre déjà, paraît-il, dans beaucoup de maisons mal tenues: ce sont les... faut-il les nommer?... Ce sont ces insectes dont la « platitude » est proverbiale et qui se nourrissent de notre meilleur sang. Quand on pense qu'il y a des pays où la punaise des lits est encore inconnue!... Dans le nord de la Suède et de la Russie, par exemple. Elle paraît manquer également dans l'extrême midi de l'Europe; ainsi, M. Blanchard, le savant entomologiste, dit n'en avoir rencontré que deux en Sicile et pas une en Calabre, pays où l'espèce humaine ne brille pas cependant par une propreté exagérée. A Lyon, au contraire... Lyon! mais c'est leur quartier général!

La punaise n'était pas inconnue des anciens, mais elle paraît avoir été rare autrefois; c'est à partir du seizième siècle qu'elle devient commune dans une partie de l'Europe. Moutet raconte qu'elle fit son apparition en Angleterre en 1503, et que deux dames nobles, épouvantées des pustules produites par ses piqûres, firent venir en toute hâte leur médecin, se croyant atteintes de quelque contagion. Cependant M. Van Beneden, professeur à l'Université de Louvain, qui a publié récemment, dans la Bibliothèque scientifique internationale, ce volume plus amusant que bien des romans et que toutes les Revues possibles, un article intitulé: Les commensaux et les parasites dans le règne animal, semble dire qu'avant l'incendie de Londres en 1666, on ne parlait pas, en Angleterre, de cet insecte malin.

Il n'est pas d'infamie ruse que n'invente cette abominable créature pour atteindre sa proie. — et sa proie, c'est nous, c'est moi, c'est vous, c'est madame... Ainsi, vous savez qu'on a beau éloigner son lit de la muraille, pour placer entre l'envahisseur et la victime un abîme infranchissable: le monstre grimpe au plafond, et, parvenu verticalement au-dessus du confiant dormeur, se laisse tomber sur le champ même de ses ravages...

Mais la punaise a des ennemis, — je ne parle pas de Burnichon, des ennemis terribles et acharnés, de la même famille qu'elle, comme la punaise mouche ou redève musquée, par exemple, qui fait aussi une guerre active aux mouches et aux araignées. Je voudrais vous raconter les luttes homériques, les ruses, les intrigues, les vertus de tout ce petit monde dont s'était si bien épris Michelet, lorsqu'il disait: « En plongeant si bas « dans la vie, je croyais y rencontrer les fatalités phy- « siques, et j'y trouve la justice, l'immortalité, l'espé- »

« rance!... Hum! Il y a des chapitres de M. Van Beneden qui sont de véritables comédies de mœurs, et un de ces jours, nous prendrons un de ses personnages, un infame gremlin quelconque, un parasite sans foi ni loi, et nous le suivrons depuis son berceau, depuis la crèche ou s'abrite sa tendre enfance jusqu'à sa mort, à travers ses nombreuses habitations, sous ses innombrables déguisements... Vous verrez si nous ne trouvons pas plus fort que Robert Macaire. »

(Paris Journal.)

Le Cresson.

Vous connaissez le cri des marchands ambulants: « Vite le cresson! la santé du corps! Cette herbe sanitaire est donc intéressante en tous points. »

Or, savez-vous combien il se vend de cresson par an à Paris?... Pour près de quatre millions de francs. Quoiqu'il y ait du cresson toute l'année, c'est en ce moment qu'il abonde le plus. Chaque matin, il s'en débite à la Halle des quantités considérables. On calcule en moyenne que les ménages et les hôpitaux consomment quotidiennement pour dix mille francs de bottes de cresson.

Le commerce du cresson ne date que de cinquante ans. Cette herbe, éminemment hygiénique, n'est connue que depuis 1812, et voici dans quelles circonstances elle a été acclimatée en France.

Pendant la campagne d'Allemagne, un chirurgien de l'armée française, M. Cardon, en se promenant un jour aux environs d'Erfurt, en Prusse, remarqua des plantations qui piquèrent sa curiosité. C'étaient de nombreux fossés qui, malgré la neige et un froid des plus vifs, présentaient la plus brillante verdure. Il apprit que cette herbe vivace était du cresson de fontaine et que cette culture rapportait de grands bénéfices. Le terrain seul était loué 80,000 francs.

De retour en France, M. Cardon songea à établir des cressonnières semblables à celles de la ville d'Erfurt. M. Cardon, maire de Saint-Léonard, dans la vallée de la Nonette, fit venir un cultivateur d'Erfurt pour organiser dans la contrée une cressonnière. Le terrain était propice et possédait de nombreuses sources jaillissantes. Dès la première année, le succès fut complet et la vogue fut si grande que la cressonnière de M. Cardon ne put plus suffire. Il fallut en établir une seconde à Senlis, puis une troisième à Saint-Gatien.

Aujourd'hui la culture du cresson est très-étendue, les localités qui s'en occupent plus spécialement sont Enghien, Belfontaine, Saint-Denis, Gonesse, Luzarches, Sacy, etc.

Le cresson doit ses propriétés hygiéniques à l'iode qu'il renferme. Le seul inconvénient de cette plante, c'est qu'elle s'altère promptement à l'air. Le cresson demande à être consommé du jour au lendemain. En gros, il se vend à raison de 30 à 60 centimes la douzaine de bottes, selon le temps et la saison. A la Halle, le cresson se vend rarement moins de six liards ou de 40 centimes la botte.

Edouard DECRET.

Au moment où l'Assemblée va se réunir, plusieurs de nos lecteurs voudront sans doute lire un grand journal de Paris. L'Opinion Nationale, réorganisée par un groupe nombreux de députés républicains, est le plus complet et le plus varié des journaux parisiens. C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale. — L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

Marché aux bestiaux du 1^{er} Mai 1875.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	41273	5250
Vaches.....	43	21
Chèvres.....	55	49
Anes.....	»	»
Porcs.....	447	403
Totaux....	41518	5393

Les foires qui se sont tenues dans les environs de notre ville, ont porté un préjudice notable à notre marché de samedi dernier.

Le résultat n'a pas été favorable quant aux ventes, par la raison que le manque de fourrage oblige les cultivateurs à ne pas faire d'approvisionnement de bestiaux. — Aussi les quelques affaires qui se sont traitées, ont été exclusives au commerce de la boucherie.

BAINS DE LA SOCIÉTÉ DU GAZ D'ETAMPES.

Promenade des Prés,

Actuellement ouverts au public.

Bains ordinaires..... » 75^c l'un.
 Par abonnement..... » 60^c le cachet.
 Salle de luxe..... 1^{fr} » l'un.
 Bains de Barège..... 1^{fr} 50^c l'un.
 Par abonnement..... 1^{fr} 25^c le cachet.

UN PÉDICURE EST ATTACHÉ À L'ÉTABLISSEMENT. Incessamment, ouverture des bains de vapeur et de la salle d'hydrothérapie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 3 Mai. — COCHERY Charlotte-Hélène-Marie, rue Neuve-Saint-Gilles, 4^r.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° **RUUX Marie**, 24 ans, garçon boulanger, rue du Haut-Pavé, 28; et D^{lle} **BEAULIEUX Pauline** Hortense, 48 ans, sans profession, à Champigny, commune de Morigny.

2° **GÈNEVRIER Onésime-Léon**, 31 ans, négociant, rue Saint-Jacques, 414; et D^{lle} **MOYNOU Marie-Louise**, sans profession, quai Tudelle, 25, faubourg Saint-Marceau, à Orléans.

DÈCÈS.

Du 2 Mai. — **ROBERT Adèle**, 62 ans, femme Chambon, rue Saint-Jacques, 92. — **HERISSEZ Juliette-Félicité**, 4 ans, rue Saint-Martin, 44.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALLIEN.**

Les Millionnaires DE PARIS

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM. **OCTAVE FÉRE** et **EUGÈNE MORET**, que publie actuellement l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants. Les **ABONNÉS NOUVEAUX** ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman. **ABONNEMENTS : 16 fr.** par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coq-Héron, Paris.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science; le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la **FARINE MEXICAINE**, du **DOCTEUR BENITO DEL RIO**. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la **FARINE MEXICAINE** se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du **DOCTEUR BENITO DEL RIO** et du **Propagateur R. BARBERIN**, de Tarare.

La **FARINE MEXICAINE** se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez **M. Pasquier**, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausures. 52-24

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison **ABEL PILON**, de Paris. 52-24

ANNONCES.

(1) Etude de **M^e CHENU**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré,

Entre madame **Désirée-Héloïse AVISSEAU**, épouse de **M. Jules-Numa GUITTON**, ci-devant maréchal-ferrant à Maisse, aujourd'hui ouvrier maréchal à Lardy, ladite dame demeurant à Etampes, chez ses père et mère, ayant pour avoué **M^e Chenu**, d'une part; Et ledit sieur **GUITTON**, défaillant, d'autre part;

Il appert :

Que ladite dame **Guitton** a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait,
Signé, **CHENU**.

(2) Etude de **M^e CHENU**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR LICITATION

EN LA MAIRIE DE MILLY,

Par le ministère de **M^e BUISSON**, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Sise à Milly,

D'UN JARDIN

Sis au même lieu,

ET DE

SIX PIÈCES DE BOIS

Sises aux terroirs de Milly, Oncy

et Noisy-sur-Ecole,

EN 7 LOTS.

Le tout dépendant des communautés et succession **GATINOT-BARBE**, de Milly.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 30 Mai** mil huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal

civil de première instance séant à Etampes, le six avril mil huit cent soixante quinze, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences de **M. Théodore-Ernest GATINOT**, sergent-fourrier au quatrième régiment d'infanterie de marine, domicilié à Milly;

Ayant pour avoué **M^e Louis-Laurent Chenu**, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 400;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° **Madame Marie-Aimée-Caroline Barbe**, propriétaire, demeurant à Milly, veuve de **M. Louis-Victor Gatinot**, en son vivant pharmacien audit lieu;

2° **Madame Caroline-Ernestine-Camille GATINOT**, épouse de **M. Arthur-Louis Marquet**, pharmacien, avec lequel elle demeure, à Châtillon-sous-Bagneux, rue du Ponceau, n° 39, canton et arrondissement de Sceaux (Seine);

3° **Ledit sieur Marquet**, comme assistant et autorisant la dame son épouse, sus-nommée;

4° **M. Barthélémy-Antoine-Félix Souyris**, contrôleur des Postes demeurant à Dijon;

« Au nom et comme tuteur naturel et légal de **Léon** et **Jeanne Souyris**, enfants mineurs « issus de son mariage avec la dame **Marie-Aimée-Caroline Gatinot**, son épouse, dé-cédée. »

Ayant pour avoué **M^e Léon Breuil**, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Jean-Baptiste Boigey, comptable, demeurant à Dijon, place de la Banque, numéro 3;

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs **Souyris**, sus-nommés. »

Procédé, le **Dimanche trente Mai** mil huit cent soixante quinze, heure de midi, en la Mairie de Milly, et par le ministère de **M^e Buisson**, notaire audit lieu, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION :

Premier lot.

Une Maison située à Milly, à l'angle de la rue Langlois et de la rue aux Chevaux, comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, chambre à coucher; — corridor ouvrant sur la rue aux Chevaux derrière ces trois pièces, avec latrines à droite et buanderie à gauche; — escalier au fond du corridor conduisant au premier étage et éclairé par une croisée à verre dormant avec abat-jour sur la cour de **M. Demay**.

Au premier étage, trois chambres à feu, un cabinet de toilette et une petite cuisine.

Grenier au-dessus du tout, couvert en tuiles, cave sous partie de cette maison ouvrant sur la rue aux Chevaux.

Tenant le tout par devant à la rue Langlois, par derrière à **MM. Delorme et Demay**, d'un bout à la rue aux Chevaux, et d'autre bout à **M. Demay** à cause de son passage couvert passant sous l'une des chambres du premier étage ci-dessus.

Et un petit jardin clos de murs, sis audit Milly, même rue Langlois, non loin mais détaché de la maison qui précède; tenant par devant à la rue Langlois, par derrière aux héritiers **Hamelin**, d'un côté à **M. Delorme**, d'autre côté à **M. Gavanier**.

Avec droit de communauté pour le jardin conjointement avec **M. Gavanier** et les héritiers **Hamelin** au puits qui se trouve à l'angle sud-est. — Et encore droit de communauté avec **M. Delorme** à un autre puits qui se trouve entre les deux propriétés.

Sur la mise à prix de 5,000 fr.

Deuxième lot.

Quarante-six ares quarante centiares d'après les titres, et trente-trois ares soixante centiares d'après le cadastre, de bois-taillis âgé de trois ans, essence de chêne, plantés en sapins du nord âgés de quinze ans, situés au lieu dit le chemin des Audigers ou Sous-les-Audigers, terroir de Milly, cadastrés section A, n° 326; tenant d'un côté à **Legendre**, d'autre côté à **M. Jean Charlot** et autres, d'un bout sur **M. Adolphe Dupré**, et d'autre bout sur la route de Milly à Boutigny.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Troisième lot.

Vingt-neuf ares soixante centiares d'après le cadastre, de vieille boulière plantée en sapins du nord âgés de vingt-un ans, sis au sommet de **Monceau**, terroir de Milly, cadastrés section H, numéros 124 et 123; tenant d'un long les héritiers de **M. Baptiste Dupré**, d'autre long **M. Denis Chateau**, d'un bout sur **M. Etienne Thorin**, d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Soixante trois ares vingt-sept centiares d'après les titres, et quarante-sept ares cinquante centiares d'après le cadastre, de bois-taillis, essence de chêne, taillis de vingt-cinq ans, plantés en partie de gros sapins de Bordeaux et de jeunes sapins du nord, sis à **Beaumont**, terroir d'Oncy, cadastrés section A, numéro 350; tenant d'un long à **M. Charles Gallet**, d'autre long et d'un bout plusieurs, d'autre bout sur **M. Codet**, serrurier.

Sur la mise à prix de 35 fr.

Cinquième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares d'après les titres, et douze ares vingt-cinq centiares d'après le cadastre, de bois, essence de chêne, taillis de dix-neuf ans, avec huit gros chênes, sis au lieu dit le **Petit-Mont-Solu**, terroir de Noisy-sur-Ecole, cadastrés section F, numéro 448; tenant d'un long aux héritiers **Martin Delaporte**, d'autre long et d'un bout aux héritiers **Remy**, et d'autre bout sur la route de Milly à Nemours.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Sixième lot.

Sept ares quarante-cinq centiares d'après le cadastre, de bois de différentes essences, taillis de dix-neuf ans, avec un gros tremble et plusieurs chênes, sis lieu dit le **Grand-Belle-Ile**, terroir de Noisy-sur-Ecole; tenant d'un long à **M. Joseph Morin**, d'autre long aux héritiers **Tousson**, d'un bout sur **M. Perica**, et d'autre bout sur le chemin de Milly à Chamberjot. Cadastres section F, numéro 302.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Septième lot.

Six ares seize centiares d'après le cadastre, de bois, essence de chêne, taillis de quatre ans, sis au lieu dit le **Grand-Belle Ile** ou la **Madeleine**, même terroir, cadastrés section F, numéro 878; tenant d'un long à **M. Jean Pierre Montagne**, d'autre long et d'un bout à **M. Toussaint Barbier**, et d'autre bout sur madame **Ripau**.

Cette pièce est traversée par le chemin de Milly à Chamberjot.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le sept mai mil huit cent soixante-quinze

Pour original,

Signé : **CHENU**.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A **M^e CHENU**, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 400;

A **M^e BREUIL**, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Milly,

A **M^e BUISSON**, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le sept mai mil huit cent soixante-quinze, folio 143 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : **DELZANGLES**.

(3) Etude de **M^e BREUIL**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième,

Et l'audience des Crieurs du Tribunal civil de première instance

Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

MAISON

Sise à Villeconin,

Avec

Bâtiments, Cours et Terrain en jardin en dépendant

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le **Mardi 25 Mai**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Par suite d'une surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le trois mai mil huit cent soixante-quinze, enregistrée et dénoncée conformément à la loi, par **M. Léopold Delphin Métaut**, aubergiste, demeurant à Villeconin, sur l'adjudication prononcée au profit de **M. Emile-Francois Genty**, tonnelier, et madame **Amanda-Marie Lhoste**, sa femme, demeurant ensemble à Villeconin, suivant procès-verbal dressé par **M^e Pasquet**, notaire à Chalo-Saint-Mard, commis à cet effet, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-quinze;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de **M. MÉTAUT**, sus-nommé, surenchérisseur;

Ayant pour avoué **M^e Breuil**, constitué pour occuper sur ladite surenchère;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° **M. Emile-Francois Genty**, tonnelier, et madame **Amanda-Marie Lhoste**, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Villeconin;

Adjudicataires de l'immeuble surenchéri, et encore le sieur **Genty** comme ayant poursuivi la vente dudit immeuble;

Ayant pour avoué **M^e Paulin-Laurens**;

2° **M. Edouard-Désiré Genty**, cerclier, demeurant à Villeconin;

3° **M. Julien Genty**, soldat au troisième régiment de chasseurs à cheval, deuxième escadron, quatrième peloton, en garnison à Amiens,

« Les sus-nommés ayant poursuivi la vente « de l'immeuble surenchéri comme héritiers, « mais sous bénéfice d'inventaire, de **Désiré-Victorien Genty**, leur père. »

Ayant pour avoué **M^e Paulin-Laurens**;

Procédé, le **Mardi vingt-cinq Mai** mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'audience des Crieurs du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à la vente par adjudication sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, et sur la mise à prix ci après indiquée, de l'immeuble dont la désignation suit.

DESIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON située à Villeconin, rue allant à Montfrix, comprenant :

1° Un bâtiment couvert en tuiles, sur la rue, composé, au rez-de-chaussée, d'une boutique ou magasin d'épicerie, avec devanture sur la rue, d'une petite boutique à côté à usage de perruquier, d'une chambre à feu avec four derrière la première boutique, d'une cuisine à côté dans laquelle est l'escalier qui conduit au

premier, et d'une autre grande pièce servant d'atelier et de magasin à bois; au premier, de deux chambres; grenier sur ces chambres et sur la pièce servant d'atelier; cave dessous à laquelle on arrive par un escalier qui donne sur la cour commune avec **M. Guillemain**.

Ce bâtiment tient par devant la rue allant de Villeconin à Montfrix, par derrière **M. Laurent** et le passage commun conduisant au jardin ci-après, d'un bout la cour commune avec **M. Guillemain**, d'autre bout la cour commune avec **M. Laurent**.

2° Un autre bâtiment aussi couvert en tuiles, à l'extrémité de la cour commune avec **M. Laurent**, composé d'une boutique avec grenier dessus, et d'une grange, cour autant qu'en emporte la boutique, sur laquelle est établi un petit bâtiment à l'extrémité joignant la rue; ces bâtiments et cour tiennent d'un côté **Chevallier**, mur commun et mitoyen d'entre **M. Laurent** à cause de sa grange et la cour commune, par devant la rue, et par derrière **M. Chevallier**, passage et tour d'échelle pour réparer les bâtiments.

Cour commune avec **M. Laurent** avec passage derrière et entre les bâtiments de ce dernier.

Cour commune avec **M. Guillemain** avec passage pour arriver au jardin.

3° Et un terrain en jardin contenant environ cinquante centiares; ce terrain tient d'un côté et d'un bout **M. Guillemain**, d'autre côté le passage commun, et d'autre bout **Chevallier**.

Adjugés aux époux **Genty-Lhoste** moyennant, en sus des charges, le prix principal de treize cent soixante-dix francs, sur les poursuites de vente sur licitation exercées à la requête de **MM. Emile-Francois Genty**, **Edouard-Désiré** et **Julien Genty**, contre :

4° **Mademoiselle Mathilde Frémine Genty**, sans profession, demeurant à Villeconin,

« Mineure émancipée par délibération de son « conseil de famille, tenue sous la présidence « de Monsieur le Juge de Paix du canton d'Etampes, le vingt huit novembre mil huit cent « soixante-quatorze. »

2° **M. François Désiré Chedeville**, cantonnier chef, demeurant à Etampes, faubourg Evezard, numéro 25,

« En sa qualité de curateur à l'émancipation « de la demoiselle Genty. »

Avant pour avoué **M^e Breuil**;

3° **M. Amable-Michel Bouvard**, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en cette ville, rue Saint-Jacques, numéro 5,

« Tant en son nom personnel comme syndic « de la faillite du sieur **Anatole Genty**, coiffeur « à Etampes, rue Saint-Martin, 93, que pour « représenter ledit sieur Genty. »

M^e Bouvard constitué pour lui même.

Sur la mise à prix de 4,600 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A **M^e BREUIL**, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A **M^{es} LAURENS** et **BOUVARD**, avoués présents à la vente;

A Chalo-Saint-Mard,

A **M^e PASQUET**, notaire;

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le sept mai mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **L. BREUIL**.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit mai mil huit cent soixante-quinze, folio 144 verso, case 4°. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : **DELZANGLES**.

Etude de **M^e DEGOMMIER**, notaire à Lardy.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par **M^e Degommier**, notaire à Lardy, le cinq mai mil huit cent soixante-quinze,

M. Auguste METEAU, journalier, demeurant à Janville, commune d'Auvers,

A vendu à **M. Louis BRISSON**, maréchal, demeurant à Lardy, l'établissement de maréchal-ferrant qui était exploité à Janville, par **M. Jules-Cyprien Renard**, son beau-père, décédé, avec les outils servant à son exploitation, et les marchandises en magasin, moyennant un prix payable comptant.

Les oppositions seront reçues chez **M. Brisson**.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte passé devant **M^e Daveluy**, notaire à Etampes, le deux mai mil huit cent soixante-quinze,

M. et madame SERVANT ont cédé à **M. et madame MARCHAND** le fonds de commerce de marchand grainetier qu'ils faisaient valoir à Etampes, rue Saint-Antoine, numéro 2, moyennant un prix stipulé à l'acte.

Les oppositions seront reçues en l'étude de **M^e Daveluy**, notaire à Etampes.

Etude de **M^e DARDANNE**, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

MÊME SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

Eu l'étude et par le ministère de **M^e DARDANNE**,

Le **Dimanche 9 Mai 1875**, à midi,

D'UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue de l'Alun, n° 7,

JARDIN à la suite.

Cette Maison appartient à **M. et M^{me} LEFEBVRE-GRESLAND**.

Mise à prix..... **20,000 fr.**

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint Jacques, n° 100.

VENTE

SUR LICITATION.

Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes,
Commis à cet effet,

Le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS,

DE
30 PIÈCES DE TERRE & BOIS

Sises aux terroirs de Villeneuve-sur-Auvers,
Auvers, Boissy-le-Cuté et Cerny,

EN 30 LOTS.

Le tout dépendant de la succession de M^e VÉRON-LALANDE,
de Bouville.

S'adresser pour les renseignements :

- A Etampes,
- A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques,
numéro 100;
- A M^e BOUYARD, avoué co-licitant, rue Saint-
Jacques, numéro 5;
- A M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques,
numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des
titres de propriété;

Et sur les lieux. 3-3

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.
Rue Saint-Jacques, n° 81.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,
Notaire à Etampes,

Le Dimanche 23 mai 1875, à midi,

- MAISON** à Etampes, rue des Cordeliers, n° 14;
- MAISON** à Etampes, rue du Haut Pavé, n° 24;
- MAISON** à Etampes, rue St Martin, n° 83, à l'an-
gle de la rue du Paradis;
- MAISON** à Etampes, rue Saint-Martin, n° 95, et
place de l'Eglise;
- MAISON** à Etampes, rue du Faubourg-Evezard,
n° 2 bis;

Et **BOIS** sis promenade Henri-Quatre,

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, rue
Saint Jacques, n° 81.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

A Etampes, rue du Perray, n° 39,

Le Mercredi 12 Mai 1875, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Armoire, Commodes, Secrétaire, Ta-
bles, Chaises, Fauteuils et Flambeaux anciens, Pen-
dule, Glace, Literie, Linge, Effets d'habillement, Ri-
deaux, etc., etc.

Tour, Etalbi, Forge volante et Outils de menuisier.
Et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

AU MOULIN-NEUF, COMMUNE DE SOUZY LA-BRICHE,

A la requête de M^e CHENU, avoué à Etampes,

Syndic de la faillite de MM. PETIT frères,

Le Dimanche 9 Mai 1875, à une heure,

Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Savoir :

Un Cheval et ses harnais, 3 Voitures, une Carriole,
un Cabriolet et ses harnais, Sacs, Meubles, Literie,
etc., etc.

AU COMPTANT.

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE

CAPITAL DE GARANTIE : VINGT MILLIONS

Assurances de Capitaux payables après Décès, avec participation de cinquante pour
cent dans les bénéfices. — Cette Assurance a pour objet la constitution ou l'augmentation du patrimoine de la
famille.

Assurances Mixtes, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. Le capital garanti
est payable à l'assuré lui-même, s'il vit au jour de l'échéance de son contrat, ou à ses ayants-droit immédiate-
ment, s'il meurt pendant le cours de l'assurance.

Rentes Viagères aux taux les plus avantageux, immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes.
(Arretrages payables sans frais dans toutes les principales villes de France.)

Achats de Nues-Propriétés et d'Usufruits.

S'adresser, à Paris, au Siège social, 8, rue Le Peletier;

Et à Etampes, à M. CANTINIAU, agent principal de la Compagnie, rue Darnatal, n° 18. 3-3

Certifié conforme aux exemplaires distribués
aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 8 Mai 1875.

A VENDRE
A L'AMIABLE
CHATEAU avec Parc et Dépendances

ET
GRANDE FERME

d'un produit d'environ 20,000 fr.

S'adresser à M^e BRISEMUR, notaire à Imonville. 4-1

A VENDRE
UNE VOITURE DE FAMILLE
PETIT OMNIBUS

Prix demandé... 450 fr.

S'adresser à M^e MÉRÉVILLE, à M. DELBASSÉE, gref-
fer de paix. 3-1

Etude de M^e Cn. GIBIER, notaire à Malesherbes
(Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 22 Avril 1875,

LA FERME

DE LA

MAISON DES CHAMPS

Commune de Malesherbes,
Sur la route d'Etampes, à 3 kil. de la gare de Malesherbes.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation
rebâti à neuf depuis quinze ans, et de 130 hectares de
terres labourables presque d'un seul tenant, autour de
la ferme, avec deux hectares de pré.

S'adresser à M^e Ch. Gibier, notaire à Males-
herbes. 3-2

A LOUER

BELLE FERME

de 54 hectares,

d'un seul tenant,

Située dans l'arrondissement de Pontoise.

Terres d'excellente qualité.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e GENDROT, notaire à Pontoise. 6-2

Société des Caves du Médoc
BORDEAUX

Articles recommandés :

1^o Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon
Médoc 1872, pour 125 fr.

2^o Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin
rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.

Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la
plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90
jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'ar-
rivée si elle ne convient pas. Les deux articles s'expé-
dient ensemble ou séparément.

Ecrire à J.-J. MAROT et Fils, directeurs de la So-
ciété des Caves du Médoc, à Bordeaux. 40-5

Je garantis

la destruction complète des *Puces* et *Pu-
naises*, sans toucher à aucun meuble. J'en-
voie la boîte, 200 grammes, *Poudre Infe-
rnale*, franco, avec notice, contre 4 fr. 75 c.
timbre-poste ou mandat. S'adresser à M. J.-B. MORY,
négociant breveté s. g. d. g., à Mouveaux par Tour-
coing (Nord). — *Même adresse.* Envoi gratuit et franco
de la circulaire concernant la fabrication en moins de
deux heures de bières économiques. Vin à 16 c. le li-
tre, liqueurs, etc. Economie garantie 80 0/0 sur prix
d'achat. 4-2



Saison d'été 1875.

MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, n° 19 et 21.

VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
ainsi que de Première Communion.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Pour Vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil.

VÉRITABLE

JUS DE BIFTECK

Du Docteur X. ROUSSEL

ALIMENTATION RECONSTITUANTE

Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des
Enfants débilités.

Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose
d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.

A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien.

52-6

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus com- plet de tous les atlas. 90 »	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »	Relié. 125 »
MICHELLET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 125 »	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Arboigny, nouvelle édition considérablement aug- mentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
DARÉSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 »	Arts appliqués, par Hanyard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 vo- lumes illustrés. 60 »	Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. car- tonnés. 360 »
Histoire de la Révolution française, par Lacre- telle, 8 vol. in-8°. 40 »	Décoration et ornements, par Liénard, 125 planches. 125 »
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »	Calme générale appliquée aux arts et à l'in- dustrie, par Berruet, 7 vol. in-8°. 50 »
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 3 volumes in-8°, gravures sur acier et colo- riées, broché. 80 »	PELOUZE et FREMY. Traité de chimie gé- nérale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gra- vures sur acier. 90 »	BALZAC. Œuvres complètes, nouvelle et définitive, publiées par Michel Levy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
La Sainte Bible illustrée par Gustave Doré, édi- tion Mame, 2 vol. in-fol. 200 »	Œuvres des illustrateurs français au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend sépa- rément. 100 »
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel de XIX ^e siècle, 15 volumes. 600 »	Le volume se compose de 40 portraits, biogra- phies et autographes.
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »	Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 322 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 »
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »	DANTÉ. Enfer. 1 vol. illustré par G. Doré, 100 » — Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris :
Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux
détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les
instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un
morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers
et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
1 ^{er} Mai 1875.	fr. c.	7 Mai 1875.	fr. c.	1 ^{er} Mai 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	49 71	Blé-froment	49 34	Blé élite	48 50
Froment, 2 ^e q.	48 52	Blé-boulangier	46 67	Blé marchand	47 25
Méteil, 1 ^{er} q.	45 65	Méteil	45 67	Blé champart	46 25
Méteil, 2 ^e q.	44 36	Seigle nouv.	42 67	Méteil mitoyen	15 25
Seigle	42 47	Orge	42 34	Méteil	44 00
Escourgeon	43 97	Escourgeon	41 34	Seigle	42 75
Orge	42 47	Avoine	41 00	Orge	42 75
Avoine	41 66			Avoine	42 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 1^{er} au 7 Mai 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 1 ^{er}	Lundi 3	Mardi 4	Mercredi 5	Jeuvi 6	Vendredi 7
Rente 5 0/0	102 30	102 30	102 05	102 00	00 00	101 70
— 4 1/2 0/0	93 00	92 50	92 85	93 20	00 00	93 40
— 3 0/0	64 00	64 20	62 80	63 92	00 00	63 50

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 8 Mai 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.